

Compte-rendu du conseil d'école de La Neuville-Roy du RPI « Les Hirondelles » en date du 06/11/15

Personnes présentes :

- **Enseignants** : M. Gaudiard (*directeur*)
Mmes Levasseur, Barat, Matéos et Derozier
- **ATSEM** : Mmes Debout et Genest
- **Elus** : M. Lesueur (*président du syndicat scolaire*) présent pendant les 20 premières minutes du conseil pour lui permettre d'être aux 3 autres conseils du RPI qui avaient lieu le même jour, notamment pour le vote concernant les modalités des conseils d'école
Mme Husak (*secrétaire du syndicat scolaire*)
M. Houpy (*membre du syndicat scolaire*)
M. Pecho (*maire de Wacquemoulin et membres du syndicat scolaire*)
- **Représentants de parents d'élèves** : Mmes De Carné, Hallot, Lephay, Levasseur et M. Mermoux

Récemment, vous nous avez élus afin de vous représenter au sein de l'école de La Neuville-Roy du RPI « Les Hirondelles » et nous vous en remercions.

Dans le cadre de notre mission et pour mieux vous informer des échanges lors de ce conseil, nous vous transmettons ce compte-rendu.

1. Constitution du Conseil d'Ecole 2015/2016

Nous faisons un tour de table où chacun se présente.

Mme Genest (citée ci-dessus et nouvellement présente au sein de l'école) est l'ATSEM remplaçante de Brigitte Lebel pour la classe de maternelle de Mme Levasseur. Elle est arrivée dès le début d'année pour une durée indéterminée.

M. Gaudiard rappelle la répartition des voix délibératives, à savoir :

- 5 voix pour les 5 enseignants
- 5 voix pour les 5 RPE titulaires
- 2 voix pour le syndicat scolaire

2. Fonctionnement des Conseils d'école

L'intégration de deux nouvelles communes (Pronleroy et Léglantiers) dans le syndicat scolaire et l'ouverture d'une classe à Montiers qui accueille des élèves résidant dans les cinq communes a soulevé la question des modalités des conseils d'école.

Les représentants de parents d'élèves ayant demandé à être consultés sur cette question, le conseil d'école doit délibérer sur 4 propositions de fonctionnement (pour ou contre), à savoir :

- Proposition 1 : fonctionnement en un seul conseil d'école unique pour les 4 écoles (La Neuville-Roy + Léglantiers + Montiers + Pronleroy)
- Proposition 2 : fonctionnement sur la base des années précédentes (fusion des conseils d'école de La Neuville-Roy/Montiers et de Léglantiers/Pronleroy)
- Proposition 3 : fonctionnement selon le principe d'un conseil divisé en deux temps : un temps commun globalisé pour les 4 écoles et un temps spécifique à chacune des écoles
- Proposition 4 : fonctionnement sur le principe d'un conseil d'école pour chaque école, fonctionnant de manière autonome (comme ce fut le cas pour ce premier conseil)

M. Gaudiard précise que ce vote ne concerne que les conseils d'école. Des conseils de maîtres et de cycles sont mis en place de façon à permettre un travail et une pédagogie communs aux 4 écoles. Quelque soit le résultat du vote, cela ne remettra pas en cause ce fonctionnement.

Il précise que chaque conseil vote et que si les votes sont incompatibles, c'est la solution du fonctionnement individuel qui primera. En cas d'égalité dans les votes, c'est lui, en tant que Président de séance, qui tranchera.

Un échange a lieu autour des 4 propositions.

M. Lesueur, Président de syndicat scolaire, demande des précisions sur les propositions 1 et 3.

Quant à nous, RPE, regrettons le manque d'information et de clarté autour de cette question avant les élections de parents d'élèves. Cela nous aurait permis une inscription sur les listes de La Neuville-Roy et Montiers différentes.

Nous reconnaissons la difficulté à trouver un fonctionnement qui satisfasse tout le monde avec un RPI regroupant plusieurs écoles éloignées géographiquement et affirmons que seul, le RPC, solutionnera cette problématique de par une école unique.

Votes :

- Proposition 1 > pour : 0 contre : 10
- Proposition 2 > pour : 7 contre : 2
- Proposition 3 > pour : 2 contre : 10
- Proposition 4 > pour : 5 contre : 6

Au vu des résultats des votes, le conseil d'école s'est prononcé en faveur de la proposition 2 (fusion des conseils d'école La Neuville-Roy/Montiers).

Cette solution ne pourra être retenue qu'à condition que le vote de Montiers permette ce rapprochement, et qu'ils votent unanimement pour la proposition 2. Sinon, nous fonctionnerons sur un conseil de classe unique par village.

3. Projet Educatif Territorial

Ce projet éducatif territorial découle de la réforme des rythmes scolaires. C'est un document qui associe les collectivités locales (pour le temps périscolaire) et l'éducation nationale (pour les temps scolaires) autour de la journée de l'enfant. L'idée étant de penser à la journée de l'enfant de façon globalisée et cohérente.

A La Neuville-Roy, nous distinguons 4 temps périscolaires : accueil du matin, temps de restauration, accueil du soir et les TAP.

Il est à noter qu'il existe une possibilité d'accompagnement aux devoirs dans une salle réservée à cet usage. Nous nous satisfaisons de l'existence de ce service.

Nous demandons si le travail de lecture qui peut être demandé en devoir peut être géré de façon satisfaisante par la personne présente auprès des enfants du point de vue du nombre d'enfants présents au même moment.

Quant aux TAP, ils ont lieu tous les mercredis de 8h55 à 9h55 avant les heures d'école et sont gratuits.

4. Elections des représentants des parents d'élèves

Cette année encore, les votes ont été organisés par école. Les représentants de parents d'élèves élus à La Neuville-Roy représentent les parents des enfants scolarisés à l'école de La Neuville-Roy.

Les élections ont eu lieu le 09/10/15 : 98 votants sur 177 inscrits, 7 bulletins nuls, 91 suffrages

Le taux de participation est de 55,4 %, un chiffre comparable aux années précédentes et nous vous en remercions.

5. Effectifs de rentrée

Au vu de récents départs, nous passons en revue les effectifs à la date d'aujourd'hui par niveau (22 PS, 19 MS, 12 CE1, 19 CE2, 22 CM1, 20 CM2) et par classe dont voici le détail :

PS-MS	PS-MS	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2
12+9	10+10	12+12	7+17	5+20
21	20	24	24	25

L'école de La Neuville-Roy compte donc cette année 114 élèves représentant une moyenne de 22,8 élèves par classe.

Il est précisé que 25 GS, 20 CP et 11 CE1, actuellement scolarisés sur Montiers, rejoindront à nouveau l'école dans les 1,2 ou 3 prochaines années.

6. Règlement intérieur

Certains nouveaux points ont été intégrés et nous les évoquons ; notamment sur la propreté et le fait que les enseignants souhaitent sensibiliser davantage les enfants à ranger et garder propres les locaux.

Il est adopté à l'unanimité des votants.

Une remarque émane de notre part concernant l'admission à l'école maternelle. Il est mentionné que l'enfant doit être âgé de 3 ans au 31 décembre de l'année civile en cours pour permettre son inscription. Cela laisse-t-il la possibilité à des familles de se présenter avec un enfant de 2 ans ?

Cela n'est pas envisagé sur notre RPI du fait des modalités spécifiques à ce type d'accueil que notre école ne peut offrir à ce jour.

7. Horaires et TAP

Les horaires pour l'année 2015/2016 sont les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h55/11h55
13h40/16h10

Mercredi : 9h55/11h55

Les TAP se déroulent le mercredi de 8h55 à 9h55 et sur le même créneau sur l'école de Montiers depuis le 4 novembre 2015.

Nous profitons de ce point pour faire part au syndicat scolaire de l'étonnement de certains parents, non concernés directement par ce changement d'horaire de TAP, de ne pas avoir été informés.

Idem pour l'information concernant le changement de ramassage scolaire du car à La-Neuveville-Roy (devant la mairie et non plus devant l'école).

Est-ce un choix d'avoir communiqué uniquement aux parents concernés et ne pas avoir transmis l'information de façon généralisée ?

Nous regrettons que les messages ne soient pas plus largement diffusés, personne concernée ou non ; cela fait partir du fonctionnement de l'école.

8. Charte de la laïcité

M. Gaudiard nous informe qu'elle a été transmise à toutes les familles.

9. Evaluations CE2

Ces évaluations nationales en français et en mathématiques ont eu lieu la 3^e semaine de septembre. L'objectif était de faire un bilan des connaissances des élèves en ce début d'année. Aucun support n'a été imposé.

Les deux enseignantes de ce niveau de classe énoncent les réussites et les difficultés rencontrées qui seront travaillées en APC par les élèves concernés.

10. Informations coopérative scolaire

Les comptes financiers ont été vérifiés et validés le 25/09/15 par deux parents vérificateurs.

La coopérative scolaire pour 2014/2015 :

Recettes :

- 2642,50 € de dons de l'association « les enfants d'abord »
- 302 € de la vente des photos de classe

Dépenses :

- 1705,52 € dans les sorties scolaires
- 256 € pour une cotisation OCCE et l'assurance
- 184,50 € pour la sortie cinéma des 5 classes

Le montant des dons des parents n'a pas été communiqué.

11. Informations Hygiène, sécurité et fonctionnement des écoles

Un premier exercice incendie a été effectué le 30/09/15 de façon non inopinée. L'occasion, notamment pour les maternels, de se familiariser avec le bruit des alarmes. Les consignes ont été respectées et le temps d'évacuation a été de 2 mns 50, temps satisfaisant.

Mme Levasseur signale un problème avec son alarme locale et Mme Barat, une alarme défectueuse dans sa classe.

Un PPMS aura lieu au cours de l'année scolaire. Une fiche d'information a été transmise aux familles le 02/10/15.

Un premier cas de varicelle est apparu dans la classe de Mme Barat hier. M. Gaudiard rappelle que ce n'est pas une maladie à éviction scolaire (et conseille la prudence aux adultes qui ne l'auraient pas contractée).

M. Gaudiard évoque l'absence de Brigitte Lebel, ATSEM liée à un grave souci de santé survenu quelques jours avant la rentrée des classes. Elle est toujours en convalescence et le conseil d'école lui souhaite un bon rétablissement. Il remercie le syndicat scolaire d'avoir palié à son remplacement dès la rentrée et ce, de façon continue jusqu'à présent par Mme Genest, personne très compétente.

La porte du pré-fabriquée pour l'accès de la classe de Mme Barat a été condamnée. Malgré l'intervention des agents communaux pour remédier au problème, elle ne restait plus fermée et cela devenait dangereux. L'entrée se fait désormais par la porte du vestiaire. La marche qui existait a été remplacée par une petite pente de façon à permettre aux enfants d'entrer et sortir sans risque de chuter.

Il est évoqué les retards du bus lié, notamment pour le début d'année, aux travaux de voirie dans le village de La-Neuville-Roy. Ces retards pénalisent à la fois les élèves mais également la classe de Mme Barat puisque Noëlle est occupée au bus et non disponible pour accueillir les enfants de la classe. Cet état de fait avait été remonté à M. Lesueur, qui, lui-même, avait contacté la compagnie de bus et le conseil général.

A ce jour, la situation s'est améliorée même si des retards peuvent, ponctuellement, encore avoir lieu.

Nous remontons que des retards sont également constatés à cause des sorties d'école tardives, notamment à Montiers. Cette remarque relance la problématique de la fin de l'heure de classe qui coïncide avec l'heure de montée dans le bus ; ce qui peut expliquer en partie ce type de retard.

Mme Matéos remercie M. Houpy pour la donation d'un ordinateur pour sa classe.

Mme Levasseur demande la possibilité de balayer les feuilles dans la cour de récréation pour éviter aux enfants de glisser. Les noix ayant précédemment permis aux plus jeunes de faire des petits calculs de mathématique en les ramassant.

12. Actions pédagogiques

Intervenant EPS :

L'intervention de Mme Jésaël Péronnet, intervenante EPS, est reconduite cette année.

Elle est présente le mardi matin à La Neuville Roy à hauteur d'une heure pour chaque classe d'élémentaire. La salle des associations est réservée sur ce créneau pour l'école.

M. Gaudiard remercie le syndicat scolaire d'avoir renouvelé ce contrat.

Natation :

Les élèves de CE1 de Mme Derozier et les CM2 de M. Gaudiard se rendront à la piscine de Montdidier le jeudi à partir du 31/03/16. L'organisation sur l'accompagnement est encore en cours de réflexion.

Nous savons que les élèves de Montiers sont dans leur période de piscine actuellement et interrogeons les enseignants sur l'ordre de passage des classes. Par souci d'autonomie de l'habillage des plus petits, n'est-il pas plus opportun de faire aller les plus grands en période hivernale ?

Les enseignants nous expliquent qu'ils ne choisissent pas mais peuvent faire remonter l'information. Que peut-être, il y a une priorité donnée au cycle 2 avant de placer les autres classes et que c'est assez complexe d'établir un planning.

Sorties scolaires et projets de classe :

Une classe découverte est prévue pour la classe de CM1/CM2 de M. Gaudiard. Elle se déroulera dans les Vosges, plutôt fin avril, (une semaine avant la date annoncée aux familles de la classe) sur le milieu montagnard. Elle sera partagée avec la classe de CM1/CM2 de Ravenel.

Le projet est avancé mais ne permet pas encore de connaître le budget. Dès lors qu'il sera connu, les demandes de subventions institutionnelles seront faites.

Des actions, portées par certains parents de la classe sont en cours pour réduire le coût à la charge des familles. M. Gaudiard les en remercie.

Les CM2 ont passé, et tous réussi, leur permis vélo le 09/10/15 en présence des gendarmes.

Quant aux CE2 des classes de Mme Derozier et Mme Matéos, ils ont passé leur permis piéton. Les enseignantes sont dans l'attente des résultats.

Ces deux classes se rendront au théâtre impérial à Compiègne le 20/05/16.

Mme Matéos souhaite participer au concours « printemps des poètes » ainsi qu'à l'opération « pièces jaunes ».

Pour finir, une sortie cinéma est prévu début décembre pour les élémentaires.

Les classes de maternelle iront eux aussi au cinéma de Saint Just début décembre.

Elles se rendront avec les trois autres classes de maternelle du RPI à la salle des fêtes de La Neuville-Roy le 08/03/16 pour un spectacle sur « le palais des 5 sens ».

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce compte-rendu et restons disponibles via l'adresse mail parents.rpi.les.hirondelles@gmail.com

Les représentants de parents d'élèves de l'école de La Neuville-Roy